**PROCES VERBAL DE LA REUNION**

**du 10 Juillet 2020**

**PRESENTS** : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – AUGER Jean-Louis –MANCEAU David – BAUD Françoise – BERTRAND Adrien – CHAUVEAU Delphine – BILLARD Fabien – MIGNE Mélanie – JOUBERTEAU Yolande – SOULAINE Guy – LIEHRMANN-DREUX Simone – JUTARD Marinette – JOURDAIN Éric – TROADEC Anne

Mme TEIXEIRA Andréia est arrivée après la désignation des délégués et des suppléants aux élections sénatoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** :

Néant

SOMMAIRE

[DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS ET ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX 1](#_Toc46744222)

[BAISSE DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU MOULIN BLANC (délibération n° 2020-0101) 2](#_Toc46744223)

[ACQUISITION D’UN DESHERBEUR THERMIQUE (délibération n° 2020-0102) 2](#_Toc46744224)

[CONTRAT D’ENTRETIEN DES CHAUDIERES ET CONDUITS DES BATIMENTS COMMUNAUX (délibération n° 2020-0103) 2](#_Toc46744225)

[CONVENTION SYDEV (délibération n° 2020-0104) 2](#_Toc46744226)

[NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES 2](#_Toc46744227)

[PRESENTATION DE LA CLIMATISATION DE LA MEDIATHEQUE 2](#_Toc46744228)

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Monsieur le Maire demande que soient rajoutés à l’ordre du jour les points suivants :

* Devis désherbeur thermique
* Entretien des chaudières et conduits des bâtiments communaux
* Nombre de conseillers municipaux délégués

Accord du Conseil Municipal.

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Mme ROBIN Hélène et Mme DURAND-GROS Christiane ont été élus secrétaires de séance

## DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS ET ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX

 Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre de délégués est fixé en fonction de l’effectif légal du Conseil Municipal résultant du dernier renouvellement général. Pour la Commune de l’Ile d’Elle, avec un effectif légal de 19 conseillers, il y a lieu d’élire 5 délégués.

Quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à 5, il y a lieu d’élire 3 suppléants.

 Les délégués sont élus par et parmi les conseillers municipaux de la Commune et les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs de la commune.

 Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec l’application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres du Conseil Municipal qui n’ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus, ni participer à l’élection.

Composition du bureau électoral :

* M. BLUTEAU Joël, Maire
* Mme LIEHRMANN-DREUX Simone et M. SOULAINE Guy, les deux conseillers municipaux les plus âgés
* M. BERTRAND Adrien et Mme MIGNE Mélanie, les deux conseillers municipaux les plus jeunes

Avant l’ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu’une liste de candidats avait été déposée : « Vivre à L’ILE D’ELLE »

Chaque conseiller est en possession d’un bulletin et d’une enveloppe. Il est procédé au vote et au dépouillement.

 Le Maire a proclamé élus :

* BLUTEAU Joël, délégué
* ROBIN Hélène née VIGOUREUX, déléguée
* LEGERON Joël, délégué
* SURAUD Rose-Marie, déléguée
* AUGER Jean-Louis, délégué
* CHAUVEAU Delphine, déléguée suppléante
* MANCEAU David, délégué suppléant
* JOUBERTEAU Yolande, déléguée suppléante

## BAISSE DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU MOULIN BLANC, TRANCHE 4 (délibération n° 2020-0101)

 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de diminuer le prix des terrains de la 4ème tranche du Lotissement du Moulin Blanc. Ces 4 terrains restants, étant en pente, nécessitent des frais supplémentaires.

 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de fixer le prix de vente à 40,00 le m², ce qui fait :

* Lot 2 (744 m²) : 29.760 €
* Lot 3 (721 m²) : 28.840 €
* Lot 4 (759 m²) : 30.360 €
* Lot 5 (761 m²) : 30.440 €

##

## ACQUISITION D’UN DESHERBEUR (délibération n° 2020-0102)

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis de l’entreprise ESPACE TARDY pour un désherbeur avec lance, harnais et charriot pour un montant de 2500,00 € H.T, soit 3.000,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, donne son accord pour l’achat de ce matériel.

## CONTRAT D’ENTRETIEN DES CHAUDIERES ET CONDUITS DES BATIMENTS COMMUNAUX (délibération n° 2020-0103)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat d’entretien des chaudières et conduits des bâtiments communaux de l’entreprise MISSENARD, pour un total annuel de 2.296,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat pour une durée de 6 ans, à compter du 1er août 2020. Il se renouvellera par tacite reconduction par période de 1 an sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé réception 3 mois avant la date anniversaire.

## CONVENTION SYDEV (délibération n° 2020-0104)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention relative au programme annuel de rénovation d’éclairage public pour 2020 pour un montant de 5000 € à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES (délibération n° 2020-0105)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la remarque justifiée de Mme JUTARD Marinette relative à la création de poste de conseillers municipaux délégués qui relève de la compétence du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de créer 2 postes de conseillers municipaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité la création de 2 postes de conseillers municipaux délégués avec effet au 28 mai 2020.

## PRESENTATION DE LA CLIMATISATION DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, dans le cadre du plan canicule, il est dans l’obligation de recenser les lieux et pièces climatisés ou rafraîchis pouvant accueillir les personnes " à risques ".

N’ayant aucun lieu climatisé sur la Commune, il propose d’équiper la médiathèque d’un système de climatisation.

Plusieurs devis ont été demandés. Monsieur SIMONNET Patrick, chef de secteur de l’entreprise MISSENARD climatique, est présent pour présenter le système le mieux adapté pour les grands volumes tels que la médiathèque.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal se donne un temps de réflexion pour décider si le lieu le mieux adapté à climatiser est bien la médiathèque ou bien s’il faut réfléchir à une salle plus grande telle que le foyer rural.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 3 septembre 2020.

 LEVEE DE LA SEANCE A 20 h 30